

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 21 mars 2018, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-18/B-00051
Propriétaire(s) : Edith Wheeler
Emplacement : (4105), 4109, chemin Viewbank
Quartier : 21 - Rideau-Goulbourn
Description officielle : partie de la moitié sud du lot 4, conc. 3 (façade Rideau)
Zonage : AG3
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

La propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une parcelle sera occupée par la maison et les constructions accessoires existantes et l'autre parcelle restera vacante aux fins d'aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, la propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est illustré sur un croquis qui accompagne la demande. Il aura une façade de 75 mètres sur le chemin Viewbank sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 1,37 hectare. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 4105, chemin Viewbank.

Le terrain qui sera conservé figure sur le croquis soumis. Il aura une façade de 65 mètres sur le chemin Viewbank sur une profondeur irrégulière. Sa superficie sera de 0,81 hectare. La parcelle comprend la maison et les constructions accessoires existantes situées au 4109, chemin Viewbank.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.